



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

adoption

Question écrite n° 34315

### Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur l'adoption. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, pour le département des Pyrénées-Orientales, le nombre d'agrément en cours de validité, le nombre de demandes supplémentaires enregistrées chaque année, ainsi que le nombre d'adoptions effectivement réalisées en 2007, en tenant compte de celles réalisées à l'étranger.

### Texte de la réponse

Concernant le département des Pyrénées-Orientales, 154 personnes étaient détentrices d'un agrément en cours de validité au 31 décembre 2008. Au cours de l'année 2008, 48 personnes ont fait une demande d'agrément en vue d'adoption. Les adoptions réalisées sur le département se répartissent de la manière suivante :  
17 adoptions d'enfants arrivés de l'étranger et 8 adoptions concernant des enfants pupilles de l'État en 2007 ;  
16 adoptions d'enfants arrivés de l'étranger et 12 adoptions d'enfants pupilles de l'État en 2008.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Mach](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34315

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Famille et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9462

**Réponse publiée le :** 29 septembre 2009, page 9260